

Solimut Mutuelle de France
CASTEL OFFICE
7 QUAI DE LA JOLIETTE
13002 MARSEILLE

MONSIEUR COTTONE FRANCOIS
CLOS DES ROSES CBRÉ G 1
189 BD ROMAIN ROLLAND
13010 MARSEILLE

Marseille, le 30/01/2024

Contrat n°1157626
Connectez-vous à l'espace adhérent : www.solimut-mutuelle.fr
Objet : Confirmation Adhésion ou renouvellement CSS
Garantie : Complémentaire santé solidaire payante

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre dossier et vous confirmons l'enregistrement de votre contrat Complémentaire santé solidaire payante (CSS) pour la période du 01/02/2024 au 31/01/2025.

Nous vous informons qu'avec ce nouveau dispositif, vous ne recevrez pas de carte de droit de la part de la Mutuelle.

Afin de bénéficier du tiers payant intégral, nous vous invitons à mettre à jour votre carte vitale.

Si à l'enregistrement de votre contrat **Complémentaire Santé Solidaire (CSS)**, vous disposiez déjà d'un contrat complémentaire santé à adhésion facultative souscrit auprès de SOLIMUT Mutuelle de France, la radiation prendra effet à la date d'ouverture des droits à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), sous réserve que la Mutuelle n'ait pas versé de prestations depuis cette date. Si des prestations ont été versées, la radiation prendra effet le dernier jour du mois du paiement des prestations.

Si vous le souhaitez, vous pouvez, à votre demande, conserver votre ancien contrat en plus de votre contrat Complémentaire Santé Solidaire. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que le montant des remboursements cumulés ne pourra pas être supérieur aux frais réels engagés.

Pour maintenir votre ancien contrat ou pour tout complément d'information, nous restons à votre entière disposition soit dans votre agence de proximité, soit par téléphone au **04 91 23 42 60** du lundi au vendredi de 9h à 17h30, soit via l'Espace Adhérents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations mutualistes.

Heloise TARDY
Conseiller(e) Mutualiste